



VILLE DE
BERGERAC

RECUEIL DES

ACTES ADMINISTRATIFS

N°1.2018



*Nous certifions que les actes portés sur la liste
ci-après, comportant 10 pages, figurent dans le
recueil n°1 de l'année 2018,
mis à disposition le*

*Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,*

A handwritten signature in black ink, appearing to read "M. Leturgie", is written over a light grey rectangular background.

Marc LETURGIE



12 JUIN 2018

P A G E D E T I T R E S



Pour le Maire,
Le Premier Adjoint
[Signature]
MARC LETURGIE

DELIBERATIONS DU 08 FEVRIER, 22 MARS 2018

LIBELLE	N° ACTE
Rapport d'activité 2016/2017 de la SEM URBALYS HABITAT	D20180001-bis
Adoption du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T) déterminant le montant des attributions de compensation 2018	D20180002-bis
Décision modificative n°1 - exercice 2018	D20180003-bis
Création d'un compte unique des activités assujetties a TVA du budget principal de la Ville auprès des services fiscaux	D20180004-bis
Avances sur subventions 2018	D20180005-bis
Octroi de la garantie à certains créanciers de l'Agence France Locale année 2018	D20180006-bis
Aides directes aux entreprises dans le cadre du Fonds d'Intervention pour les Services l'Artisanat et le Commerce (FISAC)	D20180007-bis
Soutien aux projets des conseils de quartier attribution de subvention à l'association « Les amis de la poudrerie » au titre de 2018	D20180008-bis
Convention de partenariat entre le Département de la Dordogne et la Ville de Bergerac pour la transmission des avis de naissance	D20180009-bis
Vente d'un terrain communal Rue du Tounet à l'association culturelle des marocains de la Dordogne	D20180010-bis
Vote des taux de la fiscalité directe communale 2018	D2018011
Attributions de subventions – année 2018	D2018012
Politique de la Ville 2018 : présentation des projets et participation Ville de Bergerac	D2018013
Versement d'une subvention d'équilibre pour l'exercice 2017 au Centre Communal d'Action Sociale de la Vile de Bergerac	D2018014
Attribution de bourse pour l'accompagnement d'athlètes de haut niveau Shani BRU et Valentin GENESTE	D2018015
Mise à disposition de fonctionnaires territoriaux titulaires auprès d'associations contribuant à la mise en œuvre d'une politique nécessaire à l'exercice d'une mission de service public	D2018016
Modification des compétences de la Communauté d'Agglomération Bergeraçoise	D2018017
Approbation des préconisations du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2018-2023	D2018018
Création d'un emploi saisonnier supplémentaire destiné au service des musées	D2018019
Dénomination de l'ancien Presbytère Saint-Jacques : Ostal Bertrand LESFARGUES	D2018020
Mai des arts 2018 – Concours de peinture - Modification du règlement	D2018021
Instauration des taxes de crémation et d'inhumation	D2018022
Création d'une labellisation pour les associations de quartier	D2018023
Groupement de commandes pour la téléphonie fixe et mobile	D2018024
Concession de travaux pour la construction d'une cuisine centrale désignation des membres de la commission d'ouverture des plis	D2018025
Acquisition du terrain de football de Bonnefond à l'association Saint-Michel	D2018026
Opérations sur les instaurations d'éclairage public – demande au Syndicat Départemental d'Énergies de la Dordogne (SD24)	D2018027
Déclassement du domaine public d'un terrain rue Guillaume Apollinaire	D2018028
Participation financière à la construction de 18 logements sociaux rue saint Michel par Urbalys Habitat	D2018029

DECISIONS DU MAIRE

LIBELLE	N° ACTE
Marché passé dans le cadre d'une procédure adaptée avec l'entreprise BATI AQUITAINE pour le lot n°1 du marché de construction du centre social Germaine Tillion (avenant n°1)	L20170163
Convention de mise à disposition d'un local à l'espace Jacques Lagabrielle avec l'association Deuxième Chance 24	L20170237
Marché passé dans le cadre d'une procédure adaptée avec l'entreprise SARL BOUCHET pour le lot n°3 du marché de restauration des couvertures et des maçonneries du chevet de l'église Notre Dame (avenant n°2)	L20170239
Marché passé dans le cadre d'une procédure adaptée avec l'entreprise SARL BOUCHET pour le lot n°3 du marché de restauration des couvertures et des maçonneries du chevet de l'église Notre Dame (avenant n°3)	L20170240
Convention de mise à disposition d'un local à la Maison des Syndicats avec le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de la Dordogne	L20170306
Convention de mise à disposition d'une salle à la Maison des Associations avec le Comité Local « ATTAC BERGERAC »	L20170322
Convention de mise a disposition d'un local à la Maison des Associations avec l'association de jumelage Bergerac-Faenza	L20170342
Convention de mise à disposition d'un local à la Maison des Associations avec l'association des Paralysés de France	L20170357
Fin de mise à disposition d'un local avec le Conseil Local de la F.C.P.E 11 boulevard Beausoleil	L20170412
Fin de mise à disposition d'un local avec l'association Française contre la Myopathie (AFM) 16/18 rue du Torrent	L20170413
Marché passé dans cadre d'une procédure adaptée avec la société DORDOGNE TOITURES pour des travaux d'entretien et de réfection de toitures des bâtiments communaux-lot n°2 : bac acier-Marché subséquent :Gymnase de l'Alba Création d'un sas d'entrée PMR	L20170414
Remboursement du sinistre survenu le 02 février 2017 sur un véhicule municipal	L20170414-bis
Marché passé dans le cadre d'une procédure adaptée avec la société MATHIEU pour l'achat d'une balayeuse aspiratrice de voirie	L20170434
Marché passé dans le cadre d'une procédure adaptée avec l'entreprise LAJARTHE ET FILS pour l'achat de matériels espaces verts	L20170435
Convention de partenariat avec l'association THEATRE OXO dans le cadre du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (C.L.S.P.D) pour la mise en place d'un spectacle théâtre forum	L20170436
Règlement du sinistre incendie de la salle de gymnastique Jacques Argués	L20170438
Convention de mise à disposition d'un local à la Maison des Associations avec l'association Nationale des Anciens Combattants de la Résistance	L20170444
Marché passé dans le cadre d'une procédure adaptée avec la société BALDO pour la vente de déchets d'industries et matériels de récupération	L20170445
Demande de subvention auprès de l'Union Européenne pour la redynamisation et la revitalisation du centre-ville (2018 année 3)	L20170446
Contrat avec l'association Jeu Déambule dans le cadre des animations de fin d'année 2017	L20170449
Rétrocession de concession au cimetière Beauferrier	L20170450
Tarifs de la Régie Autonome d'Abattage du Bergeracois pour 2018	L20170451
Rétrocession de concession au cimetière la Beylive	L20170452
Rétrocession de concession au cimetière Beauferrier	L20170453
Contrat avec Christa Bolvin – l'O colorée dans le cadre des animations de Noël 2017	L20170472
Contrats Bastid'art, BDL Animations, Les Attelages de Monsacou et Cirque Asymetrik, dans le cadre des animations de fin d'année 2017	L20170473

Contrat avec Fernando Egozcue Trio pour des prestations musicales lors des estivales 2018	L20170474
Demande de subvention auprès du Fond d'Aide au Football Amateur pour la mise en conformité au niveau 3 des installations sportives du stade Campréal	L20170474-BIS
Convention de partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Dordogne dans le cadre de la cellule de veille de lutte contre la radicalisation	L20170476
Tarifs du droit d'occupation du domaine public à l'occasion de travaux	L20170477
Convention de partenariat avec la société Écurie François BRACHET pour la gestion par pâturage extensif du parc de Pombonne	L20170478
Accord cadre passé dans le cadre d'une procédure adaptée avec l'entreprise GALE ELAGAGE pour des prestations d'entretien du patrimoine arboré (élagage, abattage et travaux connexes) avenant n°1	L20170479
Convention de mise à la disposition d'un local avec l'association des Commerçants du Centre Bergerac	L20170480
Marché passé dans le cadre d'une procédure adaptée avec la société ENGIE AXIMA pour la maintenance et l'entretien des installations frigorifiques de l'abattoir	L20170481
Marché passé dans le cadre d'une procédure adaptée avec diverses entreprises pour des travaux d'impression de documents	L20170482
Tarifs de salles et matériels modification de la décision tarifaire 2017/2018	L20170483
Tarifs des musées pour 2018 (entrées et des produits dérivés)	L20170484
Contrat «Dommages causés à autrui » passé avec la SMACL assurances (avenant n°6)	L20170485
Convention de mise à disposition d'un local à l'espace Georges Charpak et d'un terrain à Piquecailloux avec l'association Prévention Routière	L20170487
Marché passé dans le cadre d'une procédure adaptée avec diverses sociétés pour les travaux de mise en conformité d'accessibilité du patrimoine de Bergerac	L20170490
Programme Certificat d'Économie d'Énergie (CEE) dans les Territoires à Énergie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) Accompagnement du SDE24	L20170491
Contrat d'occupation d'emplacement à la Halle du Marché Couvert avec Monsieur ALVES Sylvain (box n°13 pour 3 ans)	L20170493
Contrat d'occupation d'emplacement à la halle du marché couvert avec Monsieur ALVES Sylvain (box n°17 pour un mois)	L20170493-BIS
Création de régie de recettes pour l'encaissement du stationnement payant de voirie (avenant n°2)	L20170495
Création de sous régie de recettes pour l'encaissement du forfait post stationnement	L20170496
Tarifs crématorium pour 2018	L20170498
Création de régie de recettes des Centres Sociaux de la Ville de Bergerac	L20170499
Délégation de service public du stationnement payant gratuit des samedis de Décembre 2017 (parc en enclos place de la République)	L20170500
Délégation de service public du stationnement payant tarifs à compter du 1 janvier 2018	L20170501
Marché passé dans le cadre d'une procédure adaptée avec la société Daniel PERIE pour l'achat d'une laveuse décapeuse de voirie haute pression	L20170502
Marché passé dans le cadre d'une procédure adaptée avec la société SOPRONET pour le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels de l'abattoir	L20170503
Marché passé dans le cadre d'une procédure adaptée avec la société AUDIOPHIL pour la sonorisation des manifestations et grands événements, marché subséquent : sonorisation des vœux du Maire des 19 et 26 janvier 2018	L20170504
Vente de gré à gré de matraques à poignée latérale à Monsieur Alain BIOL	L20170505
Convention de partenariat avec l'association les veilles automobiles du Périgord pour la 44 eme bourse d'échange	L20170505-BIS
Convention de mise à disposition d'un local avec l'association Les Paniers Bio des Deux Rives 25 boulevard Henri Sicard	L20170506
Contrat d'occupation d'emplacement à la halle du marché couvert Monsieur GEMES Andréa (box n°17 pour 3 ans)	L20170508
Contrat de Yull le RENOUILLUS dans le cadre des animations de Noël 2017 pour une animation déambulatoire le 24 Décembre 2017	L20170522
Convention de mise à disposition de locaux 19 rue Émile Zola avec l'association Arcalia	L20170523
Convention de mise à disposition d'un local à la SAICA 17 rue Montesquieu avec l'association le Funambule	L20170524
Convention de mise à disposition d'un local avec l'association Radio Club Cyrano 19 rue Emile Zola	L20170525
Création d'une régie de recettes des Musées	L20180001
Non reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle au titre de la sécheresse 2016 désignation d'un avocat-Gabrielle CHAPON	L20180002
Création de sous régie de recettes au centre social municipal de la Brunetiere	L20180004

Création de sous régie de recettes au centre social municipal Jean Moulin	L20180005
Marché passé dans le cadre d'une procédure adaptée avec la SOCIETE NHP SERVICES pour la maintenance des installations Campanaires	L20180008
Contentieux Pascal BIBARD désignation d'un avocat - Cabinet Noyer CAZCARRA AVOCATS	L20180010
Protection fonctionnelle remboursement des dommages et intérêts à des agents de la collectivité	L20180011
Marché passé dans le cadre d'une procédure adaptée avec les sociétés COUGNAUD et GIRARDEAU ESPACES VERTS pour la mise aux normes du Stade de Campreal	L20180012
Règlement du sinistre incendie de l'abattoir	L20180017
Marché passé dans le cadre d'une procédure adaptée avec la SMACL Assurances pour l'assurance de la Ville (avenant N°1 au contrat véhicules a moteur)	L20180019

*** CIMETIÈRE LA BEYLIVE :**

NOM	DURÉE DE LA CONCESSION	SUPERFICIE	MONTANT	ANNÉE TARIFAIRE
MONTASTIER Jacqueline	15 ans	5,179 m2	225,00	2017
BARTAL Maggy	50 ans	5,179 m2	747,00	2017
VERGNAUD Céline	30 ans	5,179 m2	447,00	2017
LOUIS Jacques	30 ans	5,179 m2	447,00	2017
BOST Michel	30 ans	5,179 m2	426,00	2014
KUNTZEL Olivier	15 ans	5,179 m2	225,00	2017
FAUVEL Guy	30 ans	5,179 m2	441,00	2016
SÉGUREL Jacqueline	30 ans	5,179 m2	447,00	2017
VILLECHENAUD Elienne	30 ans	5,179 m2	447,00	2017
FOURNIER Odette	15 ans	5,179 m2	225,00	2017
CHADOURNE Geneviève	15 ans	1,000 m2	312,00	2016
REVEL Jeanne	30 ans	5,179 m2	441,00	2016
LESCAUT Odile	50 ans	5,179 m2	738,00	2016
CECILIO Alcina	50 ans	5,179 m2	747,00	2017
BONPONTET Liliane	15 ans	5,179 m2	225,00	2017
SMORODINTZEFF Régine	30 ans	5,179 m2	441,00	2016
MARCELLET Michel	15 ans	5,179 m2	225,00	2017
LACOUR Jean Claude	50 ans	5,179m2	747,00	2017
BOULART Jeanine	15 ans	5,179 m2	315,00	2017
LEFORT Annick	15 ans	5,179 m2	225,00	2017

*** CIMETIÈRE BEAUFERRIER :**

NOM	DURÉE DE LA CONCESSION	SUPERFICIE	MONTANT	ANNÉE TARIFAIRE
MORAND-MONTEIL Marie Claire	Perpétuelle	5,179 m2	3069,00	2017
LAVIGNAC Max	Perpétuelle	5,179 m2	3069,00	2017
POUTHET Michel	50 ans	5,179 m2	747,00	2017
RIC Marie Laure	50 ans	5,179 m2	729,00	2015
GIRAULT Louis	50 ans	5,179 m2	738,00	2017
FRANÇOIS Jean Jacques	50 ans	5,179 m2	738,00	2016

*** CIMETIÈRE PONT SAINT JEAN :**

NOM	DURÉE DE LA CONCESSION	SUPERFICIE	MONTANT	ANNÉE TARIFAIRE
ROCCHIETTI Anne Marie	Perpétuelle	5,179 m2	3069,00	2017
MARTINAUD Henri	15 ans	5,179 m2	222,00	2017
ROCHE Eliane	30 ans	5,179 m2	447,00	2017

*** CIMETIÈRE FAUBOURG :**

NOM	DURÉE DE LA CONCESSION	SUPERFICIE	MONTANT	ANNÉE TARIFAIRE
MIQUEL Colette	50 ans	5,179 m2	747,00	2017
DENOUX Claudie	50 ans	5,179 m2	738,00	2016

*** CIMETIÈRE LA BEYLIVE :**

NOM	DURÉE DE LA CONCESSION	SUPERFICIE	MONTANT	ANNÉE TARIFAIRE
LAVAL Martine	30 ans	5,179 m2	447,00	2017
DESPLAT Marie- Claude	15 ans	5,179 m2	225,00	2017
SCHOENBERGER Cyriane	15 ans	5,179 m2	225,00	2017
SIMONET Jean Louis	15 ans	5,179 m2	225,00	2017
BIGOT Jocelyne	15 ans	5,179 m2	222,00	2016
CHEVIET Dominique	30 ans	5,179 m2	447,00	2017

*** CIMETIÈRE BEAUFERRIER :**

NOM	DURÉE DE LA CONCESSION	SUPERFICIE	MONTANT	ANNÉE TARIFAIRE
PICON Jean	30 ans	5,179 m2	447,00	2017
SAN JOSÉ Juan	15 ans	1,000 m2	420,00	2017

Pour le Maire
Le premier Adjoint,



Marc LETURGIE



12 JUIN 2018

ARRETES DU MAIRE

LIBELLE	N° ACTE
<p data-bbox="137 210 395 237">MODIFICATIF N°446</p> <p data-bbox="137 255 1222 315">L'article 27 de l'arrêté municipal du 6 juillet 1994 est annulé et remplacé par les dispositions suivantes qui rentreront en vigueur au 1^{er} janvier 2018 :</p> <p data-bbox="137 349 416 376">I – REGLES D'USAGE</p> <p data-bbox="137 383 1238 472">Le stationnement des véhicules est autorisé sur voirie sur les emplacements tracés à cet effet, situés dans les zones payantes définies ci-après et délimitées sur site par des panneaux B6b4.</p> <p data-bbox="137 495 1238 645">3 - La saisie de la plaque d'immatriculation du véhicule est obligatoire lors de l'acte d'achat des tickets ou des abonnements de stationnement. Les informations devront être strictement identiques entre la plaque d'immatriculation et le ticket ou l'abonnement. Chaque usager est tenu de vérifier la conformité des informations contenues dans le ticket ou l'abonnement de stationnement après son acte d'achat.</p> <p data-bbox="137 667 1238 728">Le ticket et l'abonnement de stationnement sont rattachés à la plaque d'immatriculation du véhicule.</p> <p data-bbox="137 750 1023 777">4 - Les tickets et les abonnements de stationnement ne sont pas cessibles</p> <p data-bbox="137 797 1126 824">Les abonnements ne sont pas remboursables quel que soit le motif de la demande.</p> <p data-bbox="137 857 1238 947">La reproduction ou l'usage de faux est interdit. Toute utilisation frauduleuse sera considérée comme un défaut de paiement et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.</p> <p data-bbox="137 969 1238 1059">5 - Lorsqu'un horodateur est neutralisé à la suite d'une panne, d'un dysfonctionnement, d'un acte de vandalisme, d'une dépose provisoire ou d'un remplacement, il appartient à l'usager de prendre un ticket sur l'horodateur le plus proche, dans les rues ou places adjacentes.</p> <p data-bbox="137 1081 1238 1137">6 - Le paiement par les usagers de la redevance d'occupation du domaine public, dans le cadre du stationnement payant sur voirie, s'effectue :</p> <ul data-bbox="137 1160 1238 1384" style="list-style-type: none">- au moyen d'horodateurs implantés sur le domaine public dans chaque zone de stationnement, qui délivrent, après saisie obligatoire de la plaque d'immatriculation, en contrepartie du paiement, des tickets qui doivent être apposés par les automobilistes derrière le pare-brise, de manière à être lisibles de l'extérieur du véhicule. Seuls les modes de paiement suivants sont acceptés par les horodateurs : carte bancaire sans contact (NFC), carte bancaire, pièces de monnaie à partir de 0,10 € ;- par le biais de l'application téléphonique mobile « TIMO ». <p data-bbox="137 1406 1238 1496">7 - En cas de non-paiement ou de dépassement du temps payé, le propriétaire du véhicule sera assujéti au paiement d'un Forfait Post-Stationnement (F.P.S.) suite au contrôle des agents municipaux assermentés.</p> <p data-bbox="137 1518 1238 1574">8 – Un F.P.S. minoré est instauré, conditionné à son paiement dans les 72 heures suivant l'heure d'émission du F.P.S.</p> <p data-bbox="137 1581 951 1608">Les moyens de paiement pour s'acquitter de ce F.P.S. minoré sont :</p> <ul data-bbox="137 1615 1007 1727" style="list-style-type: none">- à un horodateur : par pièces ou carte bancaire (avec ou sans contact) ;- par téléphone mobile avec l'application « TIMO » ;- par internet : sur le site « www.bergerac.fr »- à l'Hôtel de Ville : bureau de la Police Municipale. <p data-bbox="137 1749 1238 1872">9 - Les droits de stationnement n'entraînent en aucun cas une obligation de gardiennage à la charge de la Commune qui n'est pas responsable des détériorations, vols ou autres accidents dont pourraient être victimes les propriétaires ou usagers utilisant des emplacements de stationnement payant.</p> <p data-bbox="137 1906 1190 1933">II – DEFINITION ET MODALITES RELATIVES AUX ZONES PAYANTES SUR VOIRIE</p> <p data-bbox="137 1939 1238 1995">1- Pour obtenir une rotation suffisante et adaptée selon les caractéristiques des rues et places, deux zones de stationnement payant sont instaurées, définies comme suit :</p> <ul data-bbox="137 2018 1238 2107" style="list-style-type: none">a - <u>ZONE VERTE</u> : dans laquelle le stationnement est payant les jours ouvrables de 9H à 12H et de 14H à 19H sauf les dimanches, jours fériés et samedis après-midi et où les abonnements sont admis ;	<p data-bbox="1270 237 1430 264">AG20171835</p>

dans les voies ci-après :

- Rue des CARMES.
- Rue de l'Ancien CIMETIÈRE.
- Rue CYRANO.
- Place Jules FERRY.
- Place GAMBETTA.
- Place des GRANDS MOULINS.
- Place Philippe de GUNZBOURG, à l'exception de sept emplacements limités à 15 minutes, et un pour les personnes à mobilité réduite, situés de part et d'autre de l'accès par la rue du Périgord sont destinés uniquement aux usagers de la crèche POUSS, du LUNDI 7H00 au VENDREDI 19H00.
- Boulevard Victor HUGO, section comprise entre le boulevard de Varsovie et la rue Gustave Flaubert.
- Boulevard MAINE DE BIRAN.
- Boulevard MONTAIGNE.
- Rue MONTAURIOL.
- Rue NEUVE D'ARGENSON, section comprise entre la rue du Périgord et la rue du Docteur Simounet.
- Rue des POTIERS.
- Rue VALETTE, entre la rue Jacques Le Lorrain et la rue Cyrano.
- Boulevard de VARSOVIE.

Abonnements hebdomadaires, mensuels et trimestriels, sans justificatif autre que le numéro d'immatriculation du véhicule.

Abonnements « Résident », soit d'un jour ou d'un mois sur présentation de la carte grise du véhicule, copie de la taxe d'habitation (ou le cas échéant le contrat de bail ou l'acte notarié) et d'un justificatif de domicile au même nom et à la même adresse.

b -ZONE ORANGE : dans laquelle le stationnement est payant les jours ouvrables de 9H à 12H et de 14H à 19H sauf les dimanches et les jours fériés (les abonnements n'y sont pas admis) ;

dans les voies ci-après :

- Rue de l'ALMA.
- Rue BELZUNCE.
- Rue Paul BERT et place Paul BERT.
- Place et rue des Petites BOUCHERIES.
- Rue BOURBARRAUD, entre la rue du Palais et la rue Neuve d'Argenson.
- Rue du Docteur BRETON.
- Place des 2 CONILS.
- Rue des 2 CONILS.
- Rue des FAURES.
- Rue Jules FERRY.
- Place FONBALQUINE et rue FONBALQUINE, section comprise entre la rue Saint-Jâmes et la rue Jouan. Toutefois, des emplacements de stationnement gratuit au nombre de douze sur la partie de la place Fonbalquine, au SUD de la rue de la Miséricorde, seront réservés

les mercredis et samedis, jours de marchés, de 5H00 à 13H30, aux commerçants non sédentaires de la place Louis de la Bardonnie pour le stationnement de leurs véhicules professionnels. Lesdits véhicules seront munis d'un macaron délivré par la Mairie mentionnant le numéro d'immatriculation et apposé sur le pare-brise.

- Rue FONBALQUINE, entre la rue Saint-Jâmes et la rue du Presbytère.
- Place Louis de la BARDONNIE.
- Cours Alsace LORRAINE.
- Place MALBEC.
- Rue de la MIRPE.
- Rue de la MISÉRICORDE.
- Rue du Grand MOULIN.
- Rue NEUVE D'ARGENSON, section comprise entre la rue du Château et la rue Bourbarraud.
- Rue NEUVE D'ARGENSON, dans la cour SUD de la MAIRIE, sur sa partie Ouest.
- Rue des POTIERS.
- Rue du Professeur POZZI, section comprise entre la rue Neuve d'Argenson et la rue Candillac.

<ul style="list-style-type: none"> • Rue des REMPARTS. • Rue SAINT-CLAR, sur la placette Saint-Clar. • Rue SAINTE-CATHERINE. • Rue SAINT-GEORGES. • Rue SAINT ESPRIT. • Rue SAINT-JACQUES. • Rue SAINT-LOUIS. <p>III – STATIONNEMENT PAYANT HORS VOIRIE</p> <p>Outre les zones de stationnement payant sur voirie, sont proposés aux usagers quatre parcs gérés par barrières et caisses automatiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - parc en enclos REPUBLIQUE. - parc en enclos GAMBETTA. - parc en ouvrage LES CARMES. - parc en ouvrage BELLEGARDE. <p>Sont également proposés deux parcs amodiés (uniquement pour abonnés) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - parc amodié BELLEGARDE. - parc amodié SAINT JACQUES. 	
<p>MODIFICATIF N° 447</p> <p>Précisant que le stationnement des véhicules est interdit sur toutes les parties de voies publiques, places ou chaussées, délimitées et signalées soit par des panneaux réglementaires ou bandes jaunes peintes ou marquées le long des bordures de trottoir, notamment à proximité des feux de signalisation lumineuse, des carrefours et à certains emplacements, est modifié et complété comme suit:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rue du Capitaine FAISANDIER: <p>au droit du n°4, sur une longueur de 6 ml au droit du n°7, sur une longueur de 6 ml au droit du n°12, sur une longueur de 8 ml au droit du n°20, sur la longueur de 13 ml au droit du n°25, sur une longueur de 5 ml</p> <p>L'alinéa suivant est annulé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rue du Capitaine FAISANDIER, au droit de l'immeuble portant le n°20 	<p>AG20180012</p>
<p>MODIFICATIF N°448</p> <p>Précisant que le stationnement des véhicules est autorisé en permanence est modifié et complété comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - avenue du Président WILSON, au droit du n°38, sur les emplacements matérialisés. <p>L'alinéa suivant est annulé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - avenue du président WILSON, au droit des n°34bis et 36, sur les emplacements matérialisés 	<p>AG20180287</p>
<p>MODIFICATIF N°449</p> <p>Précisant que la circulation de tous les véhicules aura lieu en sens unique dans certaines artères ou section de voie, est modifié et complété comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - rue des MAZEAUX, dans le sens NORD/SUD, sauf pour le petit train « EASY GOING » qui est autorisé à circuler dans les deux sens 	<p>AG20180463</p>

MODIFICATIF N°450

Précisant que la dangerosité de certains carrefours ou section de voies nécessite des aménagements par la création des zones « 30 », est modifié comme suit :

- rue Claude BERNARD, section comprise entre le n°8, sortie de l'enseigne « NETTO » non comprise et le chemin de BEAUPLAN

Précisant que le stationnement des véhicules est autorisé en permanence à certain endroits est modifié et complété comme suite :

- rue Anatole FRANCE, au droit du n°32, uniquement sur les emplacements matérialisés.

AG20180483

Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. Leturgie', written over a light grey rectangular background.

Marc LETURGIE